2ème semestre 2014 - n°133
Le numéro : 2,30 €

les Nouvelles de l'Association

UNA

- L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT
- LA VIE ASSOCIATIVE
- LES ACTUALITÉS
- LES NOUVEAUX DOSSIERS
- LA CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

AGES ET VIE
aide et soins à domicile

le SOMMAIRE

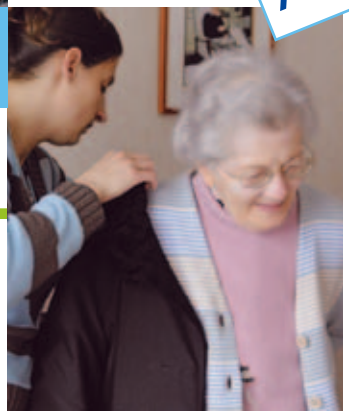

ÉDITORIAL

- L'éditorial du président 3

VIE ASSOCIATIVE

- Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 16 juin 2014 4
- Le café des aidants à Vitry sur Seine 7

ACTUALITÉS

- Les projets SHLATAME et T4H 8

DOSSIERS

- Le projet de Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement 11
- L'interview de D. Petitjean coordinatrice du CLIC 7 Val de Marne 13

CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

- Vitry en Tramways par André Carville 14

La lettre du Président d'AGES ET VIE

Nous sommes toujours en action et nous comptons, avec vous, poursuivre notre réflexion.

Dans ce numéro, comme vous le constatez nous questionnons l'avenir et l'évolution de nos activités associatives pour les mettre au regard de l'évolution des besoins des personnes fragilisées.

Certes, nous sommes dans un contexte où l'avenir économique de nos structures se pose toujours, en l'absence, mais restons positifs en disant en attente, d'un cadre législatif adapté pour reconnaître les besoins des personnes ainsi que les réponses adaptées à ces besoins. Nous ne demandons rien de plus que les justes moyens aux actions proposées.

Notre activité s'intègre encore à ce jour dans le champ de l'économie sociale et solidaire, souhaitons qu'elle y reste et qu'elle ne se retrouve pas malmenée au nom de la mauvaise compréhension de principes telle que la concurrence, du libre choix. Encore faut-il que les professionnels qui le mettent tant en avant s'interrogent sur ce qu'ils font pour qu'il soit éclairé et adapté à la réalité de la situation de la personne fragilisée et non de la leur. La place des usagers au sein des dispositifs et de leur organisation est majeure et nous continuons à Âges et Vie à réfléchir et chercher toutes les formes possibles pour reconnaître et valoriser cette place.

Nous devons tenir compte de toutes les évolutions et des besoins des personnes aidées et des salariés : les aides techniques doivent servir à cet objectif. Ce développement doit s'adapter à la réalité économique des personnes. Nous continuerons à affirmer que chacun doit pouvoir bénéficier des progrès technologiques pour lui assurer une meilleure qualité de vie en complément des aides humaines nécessaires. Pas l'un au détriment de l'autre.

Ces évolutions doivent conjuguer les possibilités économiques, humaines et personnelles pour compenser la perte de l'autonomie. Une association comme Âges et vie permet à chacun de rester « maître » de ses choix de vie et pour ce faire nous devons être attentifs aux situations des personnes.

Bien cordialement.

Jean-Claude Perrot
Président

ÉDITORIAL

Assemblée Générale AGES ET VIE

Le Conseil d'administration a souhaité que l'assemblée générale du 16 juin 2014 permette, en un premier temps, de réfléchir ensemble sur la parole et la place des aidants à partir du Café des Aidants de Vitry avec la participation de Janine Sylvestre, psychologue animatrice et de l'expérience de Philippe Genest, représentant les organisations de retraités et organisations de malades au sein du CODERPA du Val de Marne. Le second temps sera le bilan de l'année 2013 par la présentation des divers rapports.

J. Sylvestre, psychologue animatrice du Café des Aidants de Vitry : il s'est ouvert le 30 novembre 2013 dans la bibliothèque du Foyer Logement, Rue Louise Aglaé CRETTE, local mis à disposition par la Mairie de Vitry qui est partenaire dans cette action commune. Il s'y tient une fois par mois, le samedi matin de 10 h à 12 h. 7 séances ont eu lieu et 45 personnes y ont été présentes. L'accueil, l'expression de chacun, de son vécu, de ses soucis et préoccupations sont importants. Des thématiques ont été abordées : le déni de la maladie, la souffrance, le deuil, le remaniement familial suite à la maladie… Des liens se sont créés : échange de téléphone, partage de témoignage, d'expériences… Chaque séance se termine par une petite synthèse rassemblant les paroles dites.

Philippe Genest : les organisations de retraités et organisations de malades font entendre leur voix au sein du Conseil Général par le CODERPA. Il est leur porte-parole : recense et analyse les besoins des populations, donne son avis, demande des équipements, des financements, intervient sur la politique des solidarités. Sa mission consiste également à suivre le plus près possible les appels à projets et l'avancement de ces projets. Ses interventions concernent les personnes individuellement, mais aussi collectivement.

ÂGES ET VIE EN 2013

Jean-Claude Perrot, Président, excuse l'absence de M. Djamel Hamadi, adjoint au Maire de Vitry délégué à l'action sociale, aux retraités et au logement. Il remercie de sa présence M. Guy Labertit, adjoint au Maire de Vitry, chargé de l'Économie Sociale et Solidaire.

L'année 2013 a été celle de la certification AFNOR « service aux personnes à domicile » des services d'Âges et Vie, ainsi que l'AFADAR de Fresnes, de Nogent Présence à Nogent-sur-Marne, des services prestataire et mandataire du Perreux.

L'Équipe Spécialisée Alzheimer (ÉSA) a fonctionné durant toute l'année.

La télégestion a été mise en place pour le service prestataire et le service de soins en février 2013.

Comme chaque année à la rentrée, les administrateurs se sont réunis en séminaire pour réfléchir au projet associatif et vérifier si les valeurs préconisées à la création d'Âges et Vie étaient toujours d'actualité. Les commissions de travail réunissant salariés et administrateurs ont fonctionné, favorisant les échanges communs.

du 16 juin 2014

L'ACTIVITÉ

LE PÔLE SOCIAL : Service d'aide à domicile (SAAD)

Service d'aide à domicile en mode prestataire : 73 493 h ont été réalisées ; 310 personnes de + 60 ans ont été aidées et 80 personnes de – 60 ans avec une prise en charge relevant, pour la plupart du Conseil Général, soit au titre de l'APA, soit au titre de la PCH.

9,2 % parmi les personnes aidées financent leurs heures à taux plein, soit 23,24 €/heure.

Le service a réalisé un suivi important des plannings des aides à domicile afin de respecter le nombre d'heures de travail inscrit au contrat de chaque salarié.

Service à domicile en mode mandataire : 31 employeurs font appel au mode mandataire (40 en 2012). Le service enregistre 9 fins de prise en charge pour cause de décès ou d'institutionnalisation. L'activité représente 14 679 h en 2013, 24 637 en 2012.

LE PÔLE SANTÉ : Service de soins à domicile (SSIAD) et Équipe spécialisée Alzheimer (ESA)

Service de soins à domicile : 191 patients ont été pris en charge, soit une occupation de 72 %. Les difficultés de recrutement d'aides-soignants et l'absence d'un cadre infirmier expliquent, en partie, ce faible taux d'occupation. Toutefois, alors que le taux d'occupation du service baisse, le nombre de passages d'aides-soignants augmente ; ceci s'explique par le profil des patients qui évolue : les patients en GIR 1-2 et 3 représentent 78,6 % des personnes soignées.

L'équipe spécialisée Alzheimer : elle fonctionne en lien avec le SSIAD de Cachan. Elle s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. Elle a pour objectif de préserver la vie à domicile de la personne en maintenant les fonctions motrices, psychomotrices et cognitives. L'équipe a pris en charge 38 patients en 2013 pour des soins de réhabilitation. Les personnels intervenants sont : 1,5 ETP psychomotricienne, 1 ETP assistante de soins en gérontologie.

Au-delà de ces données chiffrées essentielles, l'ensemble des coordinatrices des services a présenté la manière de prendre en compte concrètement la place des personnes aidées et des aidants dans l'élaboration de la réponse des services.

GÉNÉRALE

Assemblée Générale AGES ET VIE

LE PÔLE DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE : LE CLIC 7 VAL DE MARNE et LA MAIA

Le CLIC 7 Val-de-Marne intervient sur 9 communes et concerne les personnes de plus de 60 ans. Il réalise des évaluations, propose des aides, met en relation avec des services ou des professionnels libéraux. Les demandes proviennent des entourages et des familles, orientées souvent par les CCAS, les professionnels, les hôpitaux et cliniques. Elles concernent le plus souvent des personnes de + de 80 ans et pour 66 % des femmes seules en perte d'autonomie.

La MAIA est financée par l'ARS. C'est un dispositif qui prend en charge les personnes sur longue durée. Les situations sont signalées par des structures, des professionnels. La demande ne vient jamais, en première intention, de la personne elle-même.

LES RESSOURCES HUMAINES

Les enquêtes de satisfaction : 2 enquêtes sont transmises aux bénéficiaires, la 1ère à la mise en place du service, la seconde une fois par an en janvier. On estime à environ 25 % les retours de ces questionnaires dont les réponses sont étudiées par la commission qualité afin de préconiser les axes d'amélioration possibles au sein de chaque service.

Le personnel : 107 femmes et 13 hommes sont salariés à Âges et Vie dont 77 sont employés à temps plein. Le taux de turn-over est en augmentation comparativement à 2012 (19,5 % à 22,9 %), le taux d'absentéisme en légère diminution. 52 salariés ont bénéficié de 1.542 h de formation orientée sur les actions d'adaptation au poste de travail, à l'évolution et au maintien dans l'emploi, au développement des compétences.

RAPPORT FINANCIER

Jean Yves LEMERLE, trésorier, présente le rapport financier. L'état de la comptabilité et son organisation sont satisfaisants.

Il est fait lecture du rapport du Commissaire aux comptes, la Société SOFIDEEC, qui certifie que les comptes sont réguliers, sincères et présente le rapport sur les conventions règlementées.

Après décision de l'assemblée générale, la cotisation est maintenue à 38 €.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont membres du Conseil d'Administration :

A. CARVILLE - J. DIDDANI
D. GASTON-RAOUL - M. GUERARD
F. LEDUC - J.J. LEDUC - J.Y. LEMERLE
D. MENNESSIER - A. PELHUCHE
J.C. PERROT - M. PERROT - P. REY GIRAUD
R. TRASTOUR - C. HERING - S. ROGER.

A. Pelhuche C. Soucelier D. Petitjean M. Dupont P. Genest S. Roger V. Perez

le point sur le Café des Aidants de vitry sur seine

Le café des aidants, résultat d'un partenariat entre Âges et Vie et la Ville de Vitry, fonctionne depuis le mois de novembre 2013 au rythme d'une réunion par mois.

Les sept réunions qui se sont tenues au foyer Paul et Noémie Froment les samedis de 10 h à 12 h ont rassemblé entre 6 et 12 personnes.

Elles sont ouvertes à tous : habitants de Vitry, bénéficiaires des services d'Âges et Vie, habitants du secteur gérontologique 7. L'accès est libre, sans inscription.

Une information très large a été faite : par la Ville de Vitry, le CLIC 7 et Âges et Vie.

À l'ouverture, un article a été publié dans le mensuel de Vitry, puis un rappel de chaque séance est paru dans l'hebdo de la semaine concernée. Des invitations ont été disponibles dans un certain nombre de points : mairie, relais mairie, résidences.

Âges et Vie a informé les aidants de ses bénéficiaires par l'envoi d'invitations et par le personnel intervenant à domicile.

Le CLIC 7 s'est chargé de l'information des partenaires du secteur.

Ce choix des différents canaux a porté ses fruits puisque se sont présentés des aidants venant de différents horizons.

Les réunions animées par Janine Silvestre, psychologue, ont pris la forme d'échanges autour d'un café.

À l'issue de la réunion, le CLIC peut être sollicité pour apporter des informations ou orienter de manière individuelle.

Pour cette première année, l'option a été prise de ne pas prédéfinir de thème. Pour la suite, en fonction des souhaits exprimés, des thèmes pourront être choisis, avec éventuellement la venue d'intervenants spécialisés.

Les premières impressions recueillies auprès des participants sont très positives, des liens se sont créés entre les personnes, et on constate une certaine fidélisation. C'est donc très encourageant.

Simone Roger
Administratrice d'Âges et Vie

Prochaines rencontres du Café des Aidants :

Samedi 20 septembre 2014
Samedi 18 octobre 2014
Samedi 15 novembre 2014

AIDANTS

AGES ET VIE
aide et soins à domicile

La mise en place du projet

En collaboration avec l'Hôpital CHARLES FOIX, Âges et Vie met en place en 2014 un nouveau projet expérimental d'accompagnement, dans le cadre du retour à domicile de patients hospitalisés suite à une chute.

T4H est un projet innovant en France qui consiste à créer une offre inédite de mise à disposition de matériel d'aide à la récupération motrice de patient ayant subi des chutes ou à risque de chutes.

Ce service sera proposé en sortie d'hospitalisation de l'Hôpital Charles Foix pour favoriser le succès du retour à domicile.

Le contexte :

La très faible utilisation d'aides technologiques chez les personnes âgées fragiles ressort de multiples causes dont :

- La faible motivation des médecins à les prescrire.
- La difficulté à trouver des professionnels paramédicaux disponibles pour intervenir à domicile.
- La réticence des personnes âgées et des familles qui sont plus rassurées par un nombre d'heures de présence que par une technologie.

Par ailleurs, les personnes âgées sont peu accompagnées à domicile par des professionnels qualifiés et formés en capacité de les aider dans l'utilisation effective de ces technologies.

Il n'est pas toujours facile de trouver des professionnels de la réadaptation fonctionnelle.

Pourquoi Âges et Vie porte un tel projet :

- En premier lieu, pour préserver dès que cela est possible l'autonomie fonctionnelle des personnes. C'est le cœur du projet associatif d'Âges et Vie. C'est pour cela que nous souhaitons utiliser les services d'Âges et Vie comme outil d'accompagnement.
- Pour préserver et/ou améliorer la qualité de vie des personnes en les préservant dans leur environnement de vie.
- Pour valoriser les compétences des auxiliaires de vie sociale qui sont un élément essentiel du projet.
- Pour participer à la fluidité des parcours de soins et renforcer la relation ville-hôpital.
- Pour prévenir les risques de rechute et leurs conséquences, tant pour la personne que pour l'ensemble du système.
- Pour renforcer le partenariat et la cohésion des différents professionnels des champs sanitaire et médico-social.

Nous sommes convaincus que cette expérience nous montrera qu'ensemble, dans l'intérêt des personnes fragilisées, les dispositifs et les professionnels seront renforcés dans leurs compétences respectives.

Financeurs du projet T4H

« Shlatame » T4H

TECHNOLOGIC AND HUMAN HELP AT HOME AFTER HOSPITALIZATION

Faciliter le retour à domicile : la coopération de l'hôpital et les structures de ville*[1]

Dans le cadre d'un projet européen ayant pour objectif d'augmenter de 2 ans d'ici 2020 la durée de vie à domicile et en bonne santé des personnes âgées, l'étude « *Technologic and Human Help at Home after Hospitalization*[*2] » (**T4H**) vient d'être lancée à l'APHP Charles Foix par un groupe de recherche porté par le Professeur François Piette, le Docteur Anthony Mézière et Caroline Moreau, ingénieur de recherche.

Partant du constat de la fragilité des patients âgés de plus de 75 ans qui retournent à leur domicile après un séjour hospitalier (25 % sont ré-hospitalisés au bout de 3 mois), le groupe de recherche propose un nouveau mode de prise en charge pour améliorer leur suivi, les aider à retrouver leur autonomie motrice, prévenir le risque de chutes et ainsi réduire le nombre de ré-hospitalisations.

La solution proposée et adaptée aux besoins de chacun associe des programmes d'activités physiques adaptées à la personne à des technologies d'auto-entrainement, d'automesure des paramètres physiologiques, d'aide à la déambulation, etc. mises à leur disposition gratuitement en fonction de leur besoin et sous le contrôle des auxiliaires de vie à domicile formées à cette nouvelle prise en charge.

Les auxiliaires de vie jouent un rôle primordial dans le maintien à domicile. L'hôpital se rapproche de la ville (lien ville-hôpital renforcé) en travaillant en étroite collaboration avec **l'association Âges & Vie, membre d'UNA** (Union nationale de l'aide, des soins et des services à domicile) dans le cadre de ce projet novateur proposant un nouveau modèle de prise en charge de sortie d'hôpital où le métier d'auxiliaire de vie est valorisé, et au profit unique du maintien de l'autonomie de nos aînés.

Les 120 patients de l'étude issus de plusieurs services de court séjour et de soins de suite et de réadaptation de Charles Foix seront répartis en deux groupes : un groupe expérimental (recevant le programme d'activités physiques adaptées et les aides technologiques) et un groupe dit témoin (prise en charge classique) seront comparés. Rééducateurs, assistants sociaux et médecins de Charles Foix sur la base du volontariat participeront à ce projet pluri professionnel, notamment à l'inclusion des patients hospitalisés. Une évaluation initiale hospitalière portant sur l'autonomie à la sortie du patient sera réalisée. Au domicile, les auxiliaires de vie dans le groupe expérimental travailleront sous la supervision des kinésithérapeutes de ville et des médecins traitants. À 3 mois après la sortie d'hôpital, chaque patient inclus aura une nouvelle évaluation de son autonomie qui sera réalisée par la société spécialisée MEDIALIS. La comparaison des deux groupes de patients tentera de mettre en avant l'efficacité de l'association des aides technologiques aux aides humaines recentrées sur le patient, couplée à des activités physiques adaptées chez les sujets âgés à domicile et récemment hospitalisés.

Cette étude est soutenue par les financeurs suivants publics et privés (par ordre alphabétique) : la CNAV-IDF, la CNSA, LE CONSEIL GÉNÉRAL 94, la fondation MACIF, REUNICA et l'UNA.

Auteurs de l'article :
Docteurs Caroline MOREAU, Anthony MÉZIÈRES, Professeur François PIETTE

**1 Article publié en interne au sein de l'Hôpital Charles Foix d'Ivry-sur-Seine*

**2 Aide technologique et humaine au domicile après une hospitalisation*

Dr Anthony MEZIERE
Dr Caroline MOREAU
Pr François PIETTE

Le personnel d'AGES ET VIE participe au projet T4H

Madame Georgia FRETARD a intégré ÂGES et VIE par le biais d'ÂGES et ENTR'AIDE où elle est restée 15 mois. Depuis 10 ans à ÂGES et VIE, elle a acquis par validation des acquis d'expérience la qualification d'Auxiliaire de Vie Sociale.

Madame FRETARD est une des 12 Auxiliaires de Vie motivée par la nouvelle expérience proposée par l'Hôpital CHARLES FOIX, qui consiste à accompagner des malades sortis d'hôpital, à leur domicile, suite à une chute. Le but de cette expérimentation est de proposer au domicile un matériel de rééducation simple et d'inciter ces personnes à s'en servir afin de retrouver de l'assurance, une certaine autonomie le plus rapidement possible et reprendre confiance en elles sans crainte de nouvelle chute.

Pendant son séjour, la personne hospitalisée apprend au cours de séances de rééducation à se servir du matériel qui lui est proposé : tapis de marche, déambulateur, lève malade pour translation du lit au fauteuil, tensiomètre, etc.

Douze Auxiliaires de vie font la formation, dont Madame FRETARD : 6 d'entre elles, tirées au sort par l'Hôpital, pour accompagner le groupe « d'ACTIFS » c'est-à-dire des personnes qui bénéficieront de matériel adapté à domicile. Les 6 autres accompagneront un groupe « témoins » c'est-à-dire des personnes qui ne disposeront pas de matériel. Les 6 ACTIFS ont bénéficié d'une formation par 2 Ergothérapeutes et expérimenté le matériel qui sera proposé au domicile.

Les 12 Auxiliaires de Vie vont parfaire leur formation ; afin de suivre l'évolution des personnes aidées, les auxiliaires de vie se formeront à l'utilisation d'une tablette tactile ; cette tablette permettra de transmettre directement à l'hôpital l'évaluation quotidienne de la situation des personnes et les progressions constatées dans les deux groupes suivis.

Madame FRETARD apprécie de participer à cette formation qui valorise son travail en redonnant confiance aux malades ; elle y trouve aussi de nouvelles idées pour les autres personnes qu'elle accompagne et qu'elle évoque avec beaucoup d'empathie.

Monique Perrot - Georgia Frétard - Mado Guérard

Marie Josiane Mbianga - Laurence Herman

Projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement

Vivre à domicile malgré les aléas de la vie : Des propositions soutenues par UNA*et Âges et Vie

Réformer le pays et préparer l'avenir suppose de la part des décideurs, une vision claire, des principes, des moyens.

Aujourd'hui se télescopent en France, un certain nombre d'initiatives, de projets de réforme qui ne facilitent pas la compréhension des enjeux… À l'heure où est rédigé notre bulletin, de grandes annonces sont faites qui viennent bouleverser le paysage social (nous pensons entre autres, à la réforme territoriale qui va avoir une incidence directe sur l'organisation de nos services, leur fonctionnement, et pour les personnes utilisatrices).

Déjà, Florence LEDUC évoquait dans notre bulletin n° 132, l'importance d'un autre projet de loi : celui sur l'économie sociale et solidaire (ESS) qui est toujours en cours d'examen. Des entrepreneurs désireux de concilier l'utilité sociale avec l'activité économique « en donnant la primauté aux personnes sur la recherche des profits » voient enfin un cadre légal leur être proposé. Plus de 2 millions de salariés en France sont concernés par ce secteur d'activité dont ÂGES et VIE, acteur associatif du monde médico-social fait partie.

Aujourd'hui, le projet de ***Loi sur l'adaptation de notre société au vieillissement*** est lui de nouveau à l'ordre du jour. Selon les termes du Premier Ministre, Monsieur VALLS, prononcés fin avril, il sera « prochainement examiné » par le Parlement.

Âges et Vie – avec les membres du réseau UNA mais aussi d'autres fédérations employeurs du secteur de l'aide et des soins à domicile tels qu'ADESSA*, ADMR*… est particulièrement concernée par cette réflexion, cette délibération nationale.

Nos organisations – comme les citoyens – sont en effet grandement concernées par la partie consacrée dans ce projet de loi au vivre chez soi, dans de « bonnes conditions » pour des personnes malades, handicapées, voire (très) âgées.

Pour les personnes :

Face aux besoins des personnes âgées qui sont chez elles, à domicile, à ceux de leurs entourages, quelles réponses adaptées et diversifiées seront retenues ?

Le précédent gouvernement proposait de maintenir la prestation Allocation Personnalisée Autonomie (APA) dans le champ de la Solidarité en revalorisant les montants financiers des GIR (Groupe Iso Ressources), de consacrer une enveloppe financière dans le cadre d'une action de soutien destinée aux aidants familiers ; le tout (650 millions €) financé par une Contribution Additionnelle Solidarité Autonomie (CASA) alimentée par les retraités imposables. Ce sont des propositions qui font relativement consensus, mais qui restent en suspens…

Pour les services tels ceux d'Âges et Vie :

Alors que la plupart des organisations du secteur sont financièrement à bout de souffle du fait notamment de leur mode de financement moyenâgeux, de la réduction des aides d'État (le reste à charge pour les utilisateurs devenant de plus en plus lourd pour certains), de grandes interrogations restent d'actualité.

Quelle organisation de l'aide, des soins, de l'accompagnement à domicile dans les territoires, en particulier des personnes fragilisées par les aléas de la vie serait à mettre en place ? Quelle organisation prôner à l'heure où est annoncée en ce début de mois de mai, la disparition des Conseils Généraux, le principal interlocuteur de nos organisations avec les Agences Régionales de Santé (ARS) ?

Agence Régionale de Santé Île-de-France

suite p 12

Projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement

Par ailleurs, des organisations de l'Économie Sociale et Solidaire comme Âges et Vie seront-elles concernées par le dispositif Crédit – Impôt – Compétitivité – Emploi, par le Pacte de responsabilité ? Très concrètement, comment aider à diminuer contraintes et charges financières (notamment la Taxe sur les salaires) pour pouvoir, dans notre secteur développer, dans les prochaines années, l'Emploi, garantir de bonnes conditions de travail pour les intervenants professionnels et leur encadrement (le gel de la valeur du point de la convention collective date de plusieurs années), leurs compétences compte tenu de la complexité humaine des situations accompagnées ?

Dans ce contexte, UNA fait des propositions (au nombre de 84) aux Pouvoirs Publics et à ses partenaires et continuera de le faire : elle a en tant que réseau national pour grands objectifs de rentrer de plain-pied dans la stratégie nationale de santé et de participer à la nécessaire refondation de l'aide et des soins à domicile, de leur organisation territoriale, cohérente et coordonnée, dans l'intérêt même des personnes comme celui des opérateurs.

ÂGES et VIE acteur social et médico-social implanté dans le Sud-ouest val-de-marnais, retient parmi ces propositions, celles qui contribueront à une organisation concrète des parcours de santé et de vie reposant sur quelques idées force :

La coordination et le partage des pratiques professionnelles entre acteurs du monde sanitaire et médico-social au plus près des besoins des personnes : elles facilitent les réponses diversifiées, personnalisées, la préparation des entrées et surtout des sorties d'hôpital, un accompagnement des personnes si besoin vers des solutions d'hébergement temporaire et/ou définitif, etc.…

La participation de l'association à la création du CLIC 7 Val-de-Marne au début des années 2000 illustre bien cette volonté (voir ci-contre, l'interview de sa coordinatrice Delphine PETITJEAN).

Le rapprochement des pôles de l'aide et des soins à domicile.

C'est ainsi que l'association expérimente depuis plusieurs décennies, les bienfaits du Service Polyvalent de Soins et d'Aide à Domicile (SPASAD) ouvert à des personnes malades et handicapées. Et ce rapprochement pourrait trouver des prolongements pertinents grâce à des partenariats avec les services de l'hospitalisation à domicile par exemple.

La fusion de certains diplômes (aides médico-psychologiques, aides-soignants, auxiliaires de vie sociale), et l'indispensable valorisation de personnels qualifiés qui soient à la hauteur des enjeux humains que nécessite l'accompagnement chez elles, des personnes dépendantes et/ou en perte d'autonomie, en particulier des âgés et de leurs proches aidants.

Denis MENNESSIER

Administrateur d'Âges et Vie

12 mai 2014

*Union Nationale de l'Aide des Soins et des Services à Domicile

*ADESSA DOMICILE : Aide accompagnement et soin à la personne

*ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

AGES ET VIE

UNA
Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles.

l'interview de Delphine Petitjean

Coordinatrice du CLIC 7 Val de Marne

DM - Delphine, en quelques mots, quel est le rôle du CLIC 7 du Val de Marne ?

DPJ - Le Centre Local d'Information et de Coordination est un dispositif créé en 2002 et juridiquement porté par Âges et Vie. Il intervient sur un territoire regroupant 9 communes : Arcueil, Cachan, Fresnes, L'Hay les Roses, Gentilly, Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Villejuif et Vitry-Sur-Seine.

C'est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus ainsi qu'à leurs proches (familles, entourage).

Il anime également le réseau des structures et des professionnels du secteur gérontologique et favorise la coordination des interventions sociales, médico-sociales et sanitaires.

La plupart du temps, il est sollicité dans le cadre du maintien à domicile pour mettre en place ou orienter vers les différents services. Il accompagne également les familles dans leur recherche de structures d'hébergement.

DM - Concrètement, quelles sont les difficultés rencontrées par les personnes qui s'adressent à vous ?

DPJ - Notre dispositif est le plus souvent sollicité pour des personnes âgées en perte d'autonomie qui vivent seules. La prise en charge à domicile des personnes âgées atteintes de poly-pathologies pose des problèmes. Dans ces situations, la notion d'isolement est bien souvent un facteur qui accroît la complexité de la situation et rend difficile la mise en place de solutions adaptées.

Les difficultés que nous avons pu identifier sur le territoire du secteur gérontologique 7 concernent souvent l'offre de soins et de services. C'est ainsi que ce territoire souffre d'un manque de médecins généralistes. Ce déficit se ressent d'autant plus que dans certaines situations, le médecin traitant ne se déplace pas au domicile.

À cela s'ajoute la difficulté des services de soins infirmiers à domicile à intervenir relativement rapidement compte tenu de l'insuffisance de personnel. Bien souvent à défaut de service de soins notamment pour l'aide à la toilette, les familles font appel aux services d'aide à domicile. Ainsi les auxiliaires de vie se retrouvent à réaliser des actes qui relèveraient selon nous, du rôle des aides-soignants.

DM - Et en ce qui concerne les relations Ville / Hôpital ?

DPJ - L'articulation ville/hôpital est encore loin d'être optimale : en effet à ce jour, nous rencontrons souvent des personnes âgées qui rentrent au domicile sans que la mise en place des aides au domicile ait été suffisamment anticipée et préparée pour permettre l'intervention des services le jour de la sortie.

Nous constatons que lorsque le patient est entouré par sa famille, des amis ou des voisins, certains professionnels hospitaliers s'appuient fréquemment sur ces aidants qui peuvent être eux même de fait épuisés ou en (grande) difficulté pour mettre en œuvre ce retour à domicile. Le Clic est alors perçu par ces aidants comme la bouée de secours qui permet de « sortir la tête de l'eau ».

DM - Quelles mesures espérez-vous de la loi en cours d'élaboration ?

DPJ - Au-delà de ces difficultés, soulignons que le territoire bénéficie de nombreux atouts.

Notamment la présence de deux importantes structures hospitalières gériatriques et la dynamique des professionnels qui se sont déjà engagés dans la mise en place de nouveaux dispositifs à destination de personnes qui ont des troubles cognitifs et sont en perte d'autonomie telles que l'EMPPA, la MAIA, les ESA, mais aussi leur entourage grâce à la plate-forme de répit destinée aux aidants.

Sur le fond, nous attendons des mesures qui, tenant compte des grandes évolutions sociétales, soient de nature à faciliter aux domiciles, le rapprochement, la coordination des actions de l'aide et des soins à domicile, à développer de vrais métiers qualifiés et reconnus adaptés aux enjeux, aux besoins dont je vous parlais.

Nous souhaitons également l'élaboration d'un nouveau cahier des charges pour les CLIC afin de prendre en compte la mise en place des MAIA.

EMPPA : Équipe Mobile de Psychiatrie de la Personne âgée

MAIA : Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer

ESA : Équipe spécialisée Alzheimer

Interview réalisée par Denis MENNESSIER, le 11 mars 2014

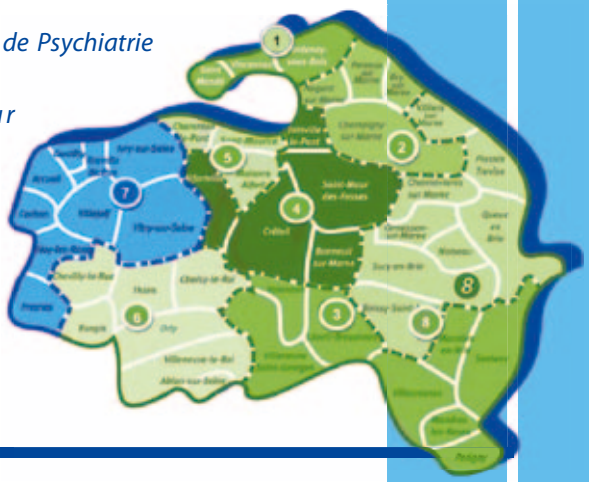

par André **CARVILLE**

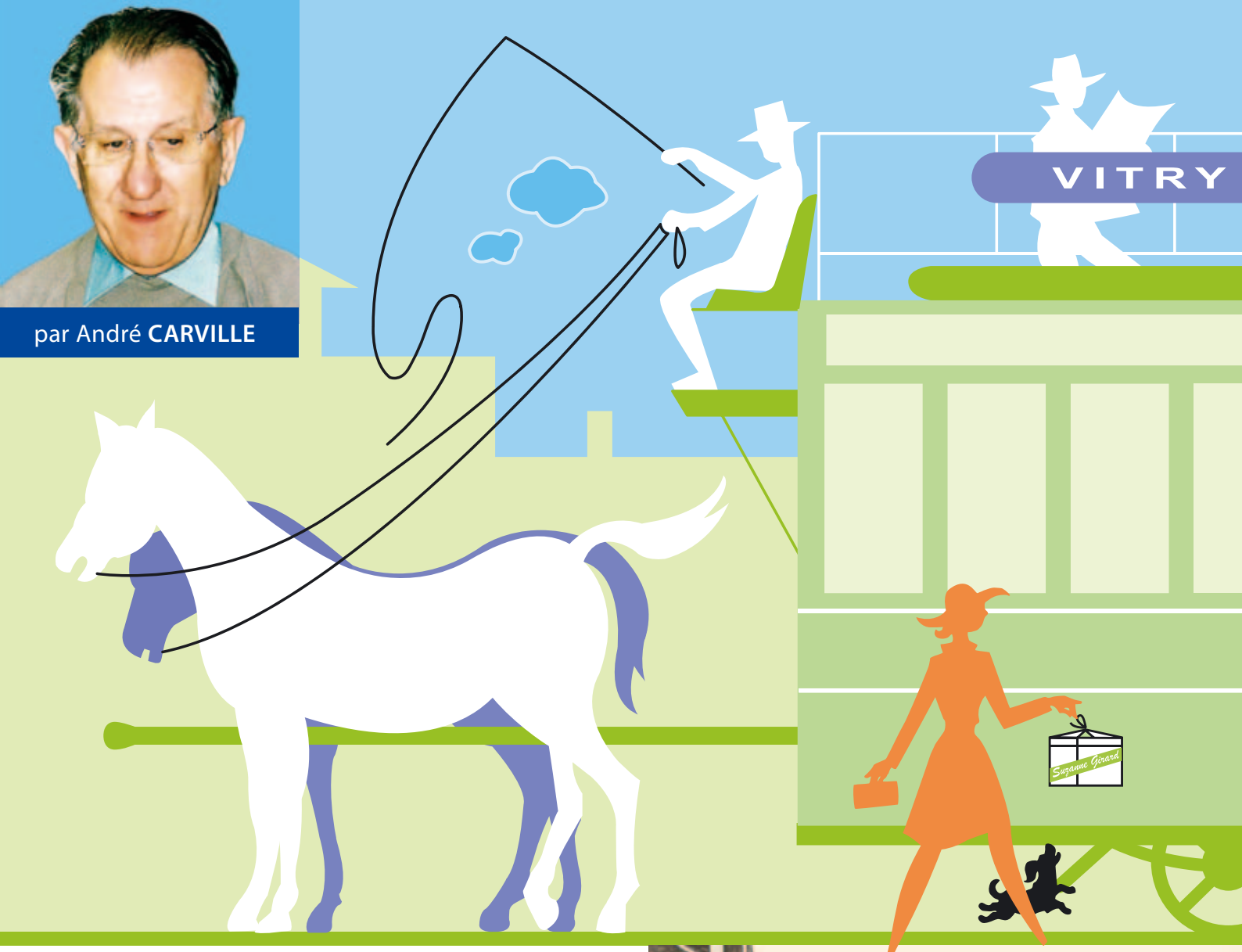

Le Français Émile Loubat, quant à lui, eut l'idée, en 1852, d'encastrer ces rails dans la chaussée.

Cette amélioration permit leur utilisation en ville. Il construisit alors une ligne expérimentale à Paris, entre la place de la Concorde et Saint-Cloud. Le résultat est satisfaisant puisque l'établissement d'un réseau de voies ferrées, à traction par chevaux, dans Paris et sa banlieue est déclaré d'utilité publique par un décret du 9 août 1873.

Ce décret concède au département de la Seine : « lesdites voies ferrées sous les clauses et conditions du cahier des charges annexées au décret ».

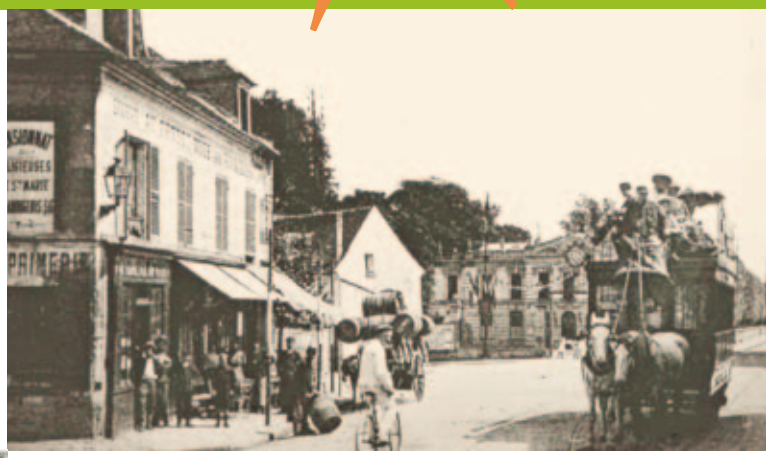

Tramway à traction animale.

Ce nouveau réseau extérieur à Paris sera exploité par la Compagnie des Tramways, réseau Sud.

Plus tard, un autre décret du 4 août 1877 approuvera le prolongement du tracé extra-muros de la ligne du boulevard de la Gare à Vitry.

CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

EN TRAMWAY

Aujourd'hui, les tramways sont de retour à Vitry sur un tronçon de la route nationale 7 ou avenue de Fontainebleau.

Est-ce une avancée moderne de nos transports en commun ?

Non, car en 1862 deux lignes d'omnibus sur rails à traction animale existaient déjà.

C'est l'Anglais John Outram qui inventa, en 1775, un véhicule circulant sur des rails, tiré par des chevaux et destiné à transporter des voyageurs dans les milieux urbains.

On devine au fond l'ancienne mairie.

Ces voitures sur rails, tirées par deux chevaux placés côte à côte, avaient une capacité de 51 places réparties entre un compartiment, une plate forme arrière et une impériale à laquelle on accédait par un escalier.

Cette première ligne mise en service le 18 avril 1878 portait le numéro 10. Elle partait du square de Cluny, sortait de Paris par la porte d'Italie, suivait la route nationale 7, tournait au cimetière d'Ivry pour rejoindre la route de Choisy-le-Roi et arrivait enfin à la place Saint Aubin (Place de l'ancienne mairie).

Elle a été prolongée un peu plus tard jusqu'à Choisy-le-Roi.

Le prix des places, de Vitry au square de Cluny, était fixé à 0,60 fr en première classe et à 0,30 fr en seconde.

En cette fin du XIXe siècle, on parlait beaucoup des tramways électriques. Une proposition, faite le 10 avril 1892 au maire de Vitry, visait l'établissement d'une ligne reliant l'église de Vitry à la Seine.

(à suivre)

AGES ET VIE

SOUTENEZ NOTRE PROJET DE VIE ET NOS VALEURS

NOTRE APPEL

Contre vents et marées, depuis 1981, dans le sud-ouest du Val de Marne, ***des hommes et des femmes se sont réunis au sein d'ÂGES et VIE pour conjuguer une militance associative avec une gestion d'entreprise efficace***, centrée sur son objet social et non sur la redistribution d'éventuels bénéfices.

Notre engagement citoyen place au cœur de notre action et de notre réflexion collectives, les intérêts, le bien-être de personnes qui vivent « chez elles » tout en étant vulnérables du fait de la maladie, du handicap, de l'âge.

On vit et on vivra de plus en plus accompagné, soigné à domicile !

Âges et Vie (plus de 110 salariés) propose dans cette optique une offre de services et d'actions coordonnés, non lucrative : Services d'***aide***, de ***soins***, d'***accompagnement***, ***Café des aidants***…

Bénévoles et salariés se côtoient pour assurer cette mission sociale en partenariat avec des Collectivités territoriales et locales, diverses organisations et professionnels du secteur sanitaire et social (Hôpitaux, Cliniques, Réseau oncologique, Services sociaux…).

Aujourd'hui, Âges et Vie doit tenir compte d'une transformation sociale qui bouleverse les individus comme les organisations et faire avec des ressources financières en constante diminution, du fait d'un certain désengagement des Pouvoirs publics.

Nous témoignons que ce projet associatif a toujours besoin, pour vivre et s'enrichir, de la participation bénévole, citoyenne d'hommes et de femmes, de leur compétence qu'ils soient utilisateurs ou non de services !

Nous comptons sur votre soutien financier, votre participation active et espérons bientôt vous accueillir parmi nous !

Le Conseil d'Administration d'Âges et Vie

Vitry-sur-Seine, le 16 juin 2014

Pour adhérer veuillez nous envoyer vos nom, prénom et adresse, votre numéro de téléphone ou nous contacter par mail aux coordonnées ci-dessous indiquées.

AGES ET VIE

7 avenue Robespierre
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01.46.81.15.35
Fax : 01.46.82.77.78
Site : www.agesetvie.fr
e-mail : ages.et.vie @wanadoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Hervé Robert
assisté de
André Carville, Mado Guérard, Monique et Jean-Claude Perrot, Simone Roger, Denis Mennessier

Maquette : Jacques Clergue et Philippe Rolle - Impression : Point 44 Champigny sur Marne 94500
Crédit photos : Anne-Sophie Mauffré © UNA / Âges et Vie / Ph Rolle / P. Langonnet / DR - ISSN nº 11640901